

Indice de développement humain : des progrès depuis 20 ans mais un retard persistant

L'IDH est un indicateur synthétique de développement calculé chaque année par le PNUD pour les pays et territoires indépendants. Appliqué à La Réunion sur la période 1985-2005, ce calcul met en évidence des progrès certains en termes de développement humain. Cependant, le retard vis-à-vis de la France est persistant dans les trois domaines de la santé, de l'éducation et encore plus de la richesse monétaire.

L'évaluation du niveau de développement d'un territoire ne peut se limiter à observer les performances économiques. De multiples facettes du développement doivent aussi être étudiées, comme les domaines sociaux (santé, éducation, logement, emploi...), la pauvreté, les inégalités... Des indicateurs synthétiques peuvent rendre compte de ces phénomènes multidimensionnels et complexes et permettre de retenir plus facilement l'attention du public et des décideurs politiques.

Au niveau international, les indicateurs synthétiques les plus connus ou acceptés sont probablement ceux du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et particulièrement l'Indice de Développement Humain (IDH). Cet indicateur a l'intérêt indéniable d'avoir réussi à concurrencer le seul critère du produit intérieur brut par habitant pour mesurer le développement en attirant l'attention sur les aspects non-économiques du développement.

Les indicateurs synthétiques de développement sont d'un intérêt particulier pour La Réunion. Cette île est une région française et européenne qui accuse un certain retard de développement ; l'évaluation de ce retard est cruciale pour les débats politiques aux niveaux national et européen (accès à certaines aides ou fonds de développement, dérogations particulières en matière de fiscalité ...). De plus, si le retard de développement de La Réunion fait l'objet de nombreuses discussions, particulièrement au niveau local, on manque à l'heure actuelle d'instruments simples et synthétiques d'évaluation du niveau de développement, du retard, et de l'éventuel progrès, en la matière.

Nous proposons ici une évaluation du niveau de l'IDH pour La Réunion en présentant les hypothèses et approximations qui sont nécessaires, afin qu'elles puissent faire l'objet de critiques et soient affinées dans le futur. Nous calculons le niveau de cet indice pour les années 1985, 1990, et 1995 à 2005, en adoptant une perspective de comparaison entre la région et la France (les données relatives à la France sont tirées des données IDH du PNUD et concernent la France prise dans son ensemble, c'est-à-dire incluant les Dom).

L'indice de santé

L'indice de santé est le plus simple des trois indices à calculer pour La Réunion. L'espérance de vie à la naissance est estimée et publiée régulièrement par l'Insee, y compris au niveau régional. On obtient le niveau d'indice de santé en appliquant la formule de normalisation $S = (\text{Espérance de vie} - 25) / (85 - 25)$ pour chaque année.

On note un progrès significatif dans le domaine de la santé à La Réunion sur la base de la progression de l'espérance de vie. Cependant, le retard vis-à-vis de la France (de l'ordre de 4 années d'espérance de vie, ou de 0,06 point d'indice de santé) ne se comble pas. Les conditions géo-climatiques particulières de la région pourraient être évoquées, mais les maladies tropicales ne sont en fait pas la cause première de surmortalité à La Réunion. Il s'agit probablement d'un problème plus large touchant à l'étendue de la pauvreté, à la précarité, aux structures sanitaires de la région et à l'efficacité des politiques de santé. Il apparaît difficile de prédire l'évolution des indices car l'espérance de vie devrait

atteindre un plafond "naturel" dont on ne connaît pas vraiment le niveau (même si le PNUD utilise dans ses calculs le maximum de 85 ans), ni à quelle date ou à quel rythme il sera atteint.

L'indice de scolarisation des jeunes

Le taux de scolarisation combiné est le rapport du nombre des "jeunes" scolarisés sur la population des "jeunes" en âge d'être scolarisés. Pour le PNUD, le nombre de jeunes scolarisés est le nombre d'individus inscrits aux niveaux primaire (excepté en maternelle), secondaire et tertiaire (supérieur), quels que soient leurs âges. Ils sont dénombrés sur la base de données administratives nationales ou à partir d'enquêtes dans les pays. La population en âge d'être scolarisée rassemble les individus âgés de 6 à 22 ans. Le PNUD utilise principalement les données internationales établies par l'Unesco.

Pour La Réunion, le calcul du taux de scolarisation combiné ne pose que peu de problèmes : l'effectif des individus scolarisés est enregistré à chaque rentrée par les services du Rectorat, il est rapporté à la population réunionnaise âgée de 6 à 22 ans¹.

L'indice de scolarisation est simplement le taux de scolarisation divisé par cent. Le PNUD n'indique pas l'origine du "bond" de la France en 2005 montré par l'indice. L'indice de scolarisation montre un retard persistant de La Réunion vis-à-vis de la France en ce domaine.

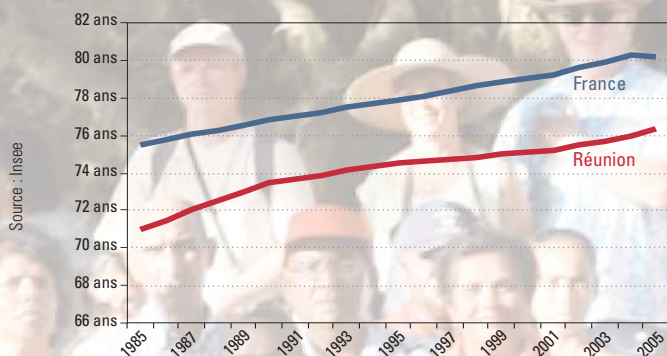
Cette faiblesse de La Réunion par rapport à la France s'explique principalement par une baisse plus rapide du taux de scolarisation après 16 ans à La Réunion. Selon les données du Rectorat pour ces dernières années, le taux de scolarisation des 16-19 ans à La Réunion n'était que de 72 % (contre 84 % en métropole), et celui des 20-24 ans de 18 % (contre 34 %). Ceci se traduit également

par une proportion de bacheliers dans une génération de seulement 53,5 % ces dernières années contre 64 % en France métropolitaine. La baisse des taux de scolarisation ces dernières années pourrait provenir de la mobilité des jeunes Réunionnais vers la métropole ou l'étranger qui s'est développée avec la mise en place du "passaport mobilité". Un autre facteur explicatif résiderait dans le développement limité de l'offre de formation en regard des générations d'élèves de 3^e nettement plus nombreuses de 2003 à 2007.

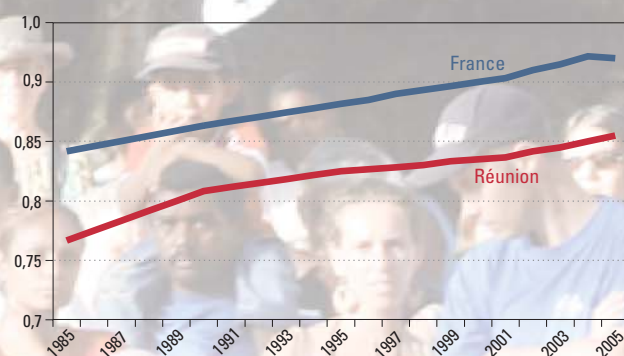
La perméabilité des régions dans l'espace national limite la pertinence d'indicateurs tels que le taux de scolarisation. Il est probablement surestimé

¹ Source : données de l'Insee et d'Eurostat, l'Institut de Statistique de la Commission Européenne ; les données de la population des 6-22 ans sont manquantes pour certaines années et ont été calculées par interpolation principalement. Le détail des calculs est disponible auprès de l'auteur.

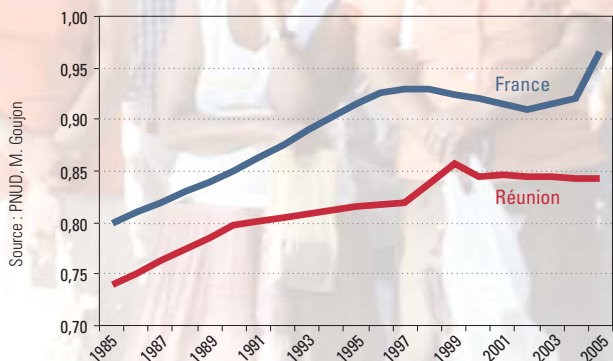
Espérance de vie



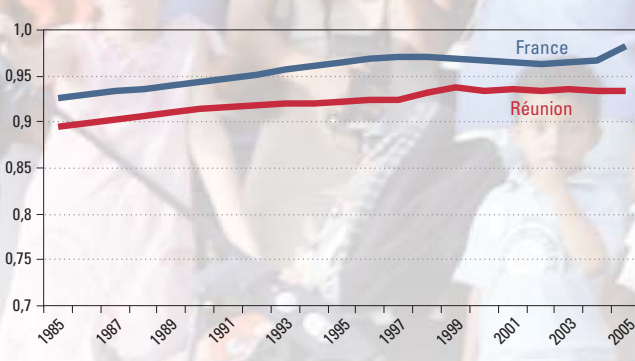
Indice de santé



Indice de scolarisation des jeunes

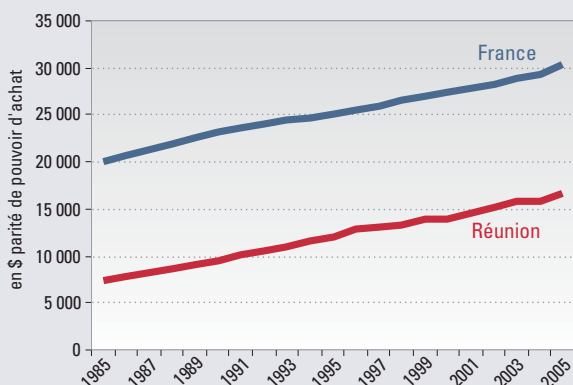


Indice d'éducation (scolarisation et alphabétisme)

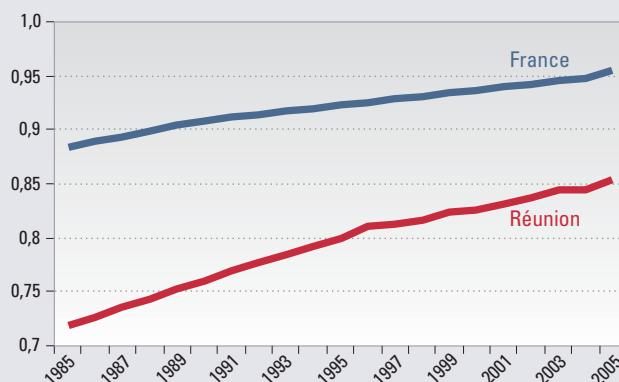


L'indice d'éducation est la moyenne pondérée de l'indice de scolarisation des jeunes et de l'indice d'alphabétisme des adultes.

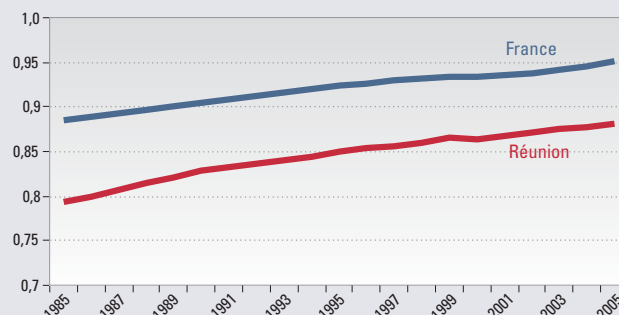
PIB par habitant



Indice de richesse monétaire



Indice de développement humain



pour l'Île de France qui attire fortement les étudiants et sous-estimé pour La Réunion où la mise en place de mesures d'aide à la mobilité favorise la poursuite de la scolarité en métropole. L'ampleur de la sous-estimation devrait être limitée mais elle mériterait d'être évaluée à l'avenir.

L'indice d'alphabétisme des adultes

Parmi les quatre variables utilisées dans l'IDH, le taux d'alphabétisme est probablement celle qui pose le plus de problèmes en termes d'information statistique, que ce soit pour le PNUD ou pour notre application à La Réunion. La définition retenue par le PNUD pour le taux d'alphabétisme des adultes est : "Le pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus qui peuvent, en comprenant, lire et écrire un texte court en rapport avec leur vie de tous les jours". La question

du type et des seuils de compétences testées est ici cruciale, et la difficulté vient du fait qu'ils peuvent différer entre les pays et les organismes qui évaluent ces compétences. Les comparaisons internationales, ou même régionales, ne sont donc pas aisées en la matière.

Pour la France, comme pour la plupart des pays européens, le PNUD utilise un taux d'alphabétisme des adultes par défaut de 99 % dans le calcul de l'IDH, considérant que les données nationales sont indisponibles ou s'écartent trop des standards internationaux. Les enquêtes nationales de l'Insee apparaissent cependant plutôt concordantes avec cette estimation du PNUD (même si l'Insee retient une définition quelque peu différente de celle du PNUD²). Selon ces enquêtes, les personnes illettrées représenteraient environ 10 % de la population des 18-65 ans en France, mais seulement 1 % à 2 % seraient véritablement analphabètes.

Pour La Réunion, les données de l'Insee indiquent un taux d'illettrisme un peu plus du double de celui de la France, 23 % en 1997 et 22 % en 2007. Comme pour la France, on peut considérer qu'environ une à deux personnes illettrées sur dix sont véritablement analphabètes, ce qui correspondrait à un taux d'alphabétisme approximativement égal à 98 % en 2007³. À partir de ces points d'observation, nous avons tenté plusieurs formules d'extrapolation pour estimer la progression du taux d'alphabétisme entre 1985 et 2005, principalement sur la base du remplacement annuel de générations moins instruites par des générations plus instruites dans la population adulte. Nos estimations centrales montrent une

² voir Insee-Première n° 1044 - document "Évaluer les compétences des adultes : un domaine en construction".

³ Ce qui concorderait également avec les données de l'Insee dans économie de La Réunion n° 133.

Niveaux de l'IDH et de ses composants en 2005

	France (1)	Réunion (2)	Retard (1) - (2)
Espérance de vie (années)	80,2	76,3	3,9
Scolarisation (en %)	96,5	84,2	12,3
Alphabétisme (en %)	99,0	98,1	0,9
PIB par habitant (en \$PPA)	30 386	16 712	13 674
Indice Santé	0,920	0,855	0,065
Indice Éducation	0,982	0,935	0,047
Indice Richesse	0,954	0,854	0,100
IDH	0,952	0,881	0,071

Source : PNUD, M. Goujon

La définition de l'IDH selon le Programme des Nations-Unies pour le Développement

Depuis 1990, le PNUD publie chaque année l'Indice de Développement Humain (IDH) dans son *Rapport sur le Développement Humain*. L'IDH est un indicateur synthétique du niveau de développement des pays, dont la construction a été inspirée par les travaux d'Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998. L'intérêt de l'IDH a été de s'imposer face à la mesure de la seule richesse monétaire (typiquement le produit intérieur brut par habitant) pour évaluer le niveau de développement ou de "bien-être" des populations. Avec la richesse monétaire, l'IDH prend en effet en compte deux autres aspects essentiels du développement humain : la santé et l'éducation.

L'IDH se calcule comme la moyenne simple de trois indices :

$$IDH = \frac{R + S + E}{3}$$

où R est l'indice de richesse monétaire, basé sur le produit intérieur brut (PIB) par habitant, S l'indice de santé (basé sur l'espérance de vie) et E l'indice d'éducation. L'indice E est lui-même la moyenne pondérée d'un indice de scolarisation des jeunes et d'un indice d'alphabétisme des adultes (le second ayant deux fois plus de poids que le premier)

$E = 1/3 \cdot \text{Indice scolarisation} + 2/3 \cdot \text{Indice alphabétisme}$

Les variables utilisées dans la construction des indices ne sont pas exprimées dans les mêmes unités. Le PIB par habitant est en unités monétaires (en dollar), l'espérance de vie en années et le niveau d'éducation (scolarisation et alphabétisme) en pourcentage d'une population. Ces variables sont donc d'abord normalisées ou re-dimensionnées afin que les niveaux des indices R, S et E soient compris entre 0 et 1, de telle sorte que l'IDH, moyenne simple des trois indices, est compris entre 0 (niveau le plus faible de développement) et 1 (niveau le plus élevé).

progression très lente du taux d'alphabétisme d'environ 97 % en 1985 à 98 % en 2005, et de l'indice d'alphabétisme de 0,97 à 0,98 (l'indice est simplement le taux d'alphabétisme divisé par 100). Ces estimations (et par conséquent l'IDH), ne sont que peu sensibles aux hypothèses retenues, mais elles n'en demeurent pas moins encore très approximatives et mériteraient d'être précisées dans l'avenir.

On constate que le niveau d'éducation à La Réunion s'améliore depuis les années 1980, mais a tendance à stagner dans les années 2000. Le retard vis-à-vis de la France est persistant, de l'ordre de 0,05 point d'indice en moyenne dans la période étudiée.

L'indice de richesse monétaire

L'indice de richesse monétaire calculé par le PNUD est basé sur le produit intérieur brut (PIB) par habitant en dollar parité de pouvoir d'achat (PPA), une unité commune qui permet la comparaison des pays, notamment en corrigeant les PIB par habitant pour la différence des niveaux des prix entre les pays (donc pour la différence de pouvoir d'achat d'un dollar entre les pays)⁴. Pour La Réunion, nous ne disposons que du rapport du PIB par habitant de La Réunion sur celui de la France (sources Insee et Eurostat)⁵. Le PIB par habitant en dollar PPA de La Réunion est donc obtenu en multipliant simplement le PIB par habitant de la France en dollar PPA (source PNUD) par ce rapport entre les PIB par habitant Réunion/France.

⁴ Le calcul des PIB en dollar PPA repose sur deux points :

- les PIB par habitant des pays sont exprimés initialement dans les différentes monnaies nationales et doivent donc être convertis en une monnaie commune, en dollar des États-Unis usuellement. On divise alors le PIB par habitant en monnaie nationale par le taux de change e (e étant le nombre d'unités monétaires nationales pour un dollar américain) pour obtenir le PIB par habitant en dollar ;
- un dollar ne permet pas d'acheter la même quantité de biens dans le monde parce que les niveaux de prix sont différents entre les pays (un dollar n'a pas le même pouvoir d'achat dans les pays). L'ajustement pour la différence de pouvoir d'achat du dollar revient à multiplier le PIB par habitant du pays en dollar par un coefficient m, supérieur (inférieur) à 1 si le niveau des prix dans ce pays est inférieur (supérieur) à celui des États-Unis. Formulé de la sorte, le coefficient multiplicateur m est égal au rapport du niveau des prix des États-Unis sur le niveau des prix dans le pays.

⁵ Ce rapport des PIB par habitant Réunion/France ne corrige pas l'éventuelle différence entre les niveaux des prix de La Réunion et de la France. Il n'existe en effet pas de données précises, récentes et publiées de comparaison du niveau général ou moyen des prix entre la métropole et les Dom (voir Goujon, 2008).

Classement IDH 2005 du PNUD - Extrait

Rang	Pays	IDH
1	Islande	0,968
10	France	0,952
29	Portugal	0,897
30	Brunei Darussalam	0,894
31	Barbade	0,892
32	République tchèque	0,891
33	Koweït	0,891
...	La Réunion	0,881
34	Malte	0,878
35	Qatar	0,875
36	Hongrie	0,874
37	Pologne	0,870
38	Argentine	0,869
39	Emirats Arabes Unis	0,868
40	Chili	0,867
41	Bahreïn	0,866
42	Slovaquie	0,863
43	Lituanie	0,862
44	Estonie	0,860
45	Lettonie	0,855
46	Uruguay	0,852
47	Croatie	0,850
50	Seychelles	0,843
65	Maurice	0,804
134	Les Comores	0,561
143	Madagascar	0,533

Source : PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2006-2007 et calculs de l'auteur pour La Réunion

Le PIB par habitant de La Réunion a plus que doublé en vingt ans (une augmentation de 126 %), tandis que le PIB par habitant de la France n'a augmenté que de 52 %. Ces chiffres révèlent donc un progrès de La Réunion et un rattrapage partiel de son retard par rapport à la France. Cependant, ce retard reste important, La Réunion n'ayant toujours pas égalé en 2005 le niveau du PIB par habitant de la France de 1985. La formule de normalisation du PNUD basée sur la transformation logarithmique est ensuite utilisée pour obtenir l'indice de richesse monétaire⁶.

La transformation logarithmique implique que la différence entre les indices de richesse monétaire est moins ample que celle entre les PIB par habitant (\$PPA)⁷. Cependant, que ce soit sur la base des évolutions passées du PIB par habitant ou de l'indice de richesse, il apparaît que c'est près d'une cinquantaine d'années qu'il faudrait à La Réunion pour rattraper le niveau de la France.

L'agrégation des trois indices : l'Indice de Développement Humain

En appliquant la moyenne simple des trois indices de santé, d'éducation et de richesse monétaire, on obtient les niveaux d'IDH.

Les progrès de La Réunion en termes de développement humain (au sens du PNUD) sont notables ces vingt dernières années. Cependant, le retard par rapport à la France apparaît encore important. En 2005, La Réunion arrive à peine au niveau d'IDH de la France en 1985 (le niveau de La Réunion en 2005 surpasse en fait quelque peu le niveau de la France en 1980). Le retard apparaît même persistant et le rattrapage peu visible, si bien que l'IDH de la France semblerait devoir atteindre le plafond égal à 1 avant que l'IDH de La Réunion ne le rattrape.

Le retard de La Réunion par rapport à la France, évalué au sens du PNUD, est plus flagrant dans le domaine de la richesse monétaire que dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Dans une perspective internationale, le niveau de développement humain atteint par La Réunion serait comparable à celui d'un groupe d'une dizaine de pays situés dans les valeurs IDH = [0,87 - 0,90] qui occupent la 29^e à la 37^e place du classement mondial en 2005. Ce groupe est constitué de certains pays membres de l'Union Européenne (Portugal, République Tchèque, Malte, Hongrie, Pologne), trois émirats pétroliers (Brunei, Koweït, Qatar) et une île-État des Antilles (La Barbade). Les îles du sud-ouest de l'océan Indien se trouvent beaucoup plus loin dans le classement avec des valeurs IDH = [0,80 - 0,84] pour Maurice et les Seychelles et de [0,53 - 0,56] pour Madagascar et Les Comores.

Michaël **GOUJON**

Maître de Conférences, Université d'Auvergne et Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, CERDI

Une version plus longue de cet article présentant les aspects techniques est disponible sur le site internet du CERDI www.cerdi.org.

⁶ La formule de normalisation est : $R = [\log(\text{PIB par hab.}) - \log(100)] / [\log(40000) - \log(100)]$. Cette formule a pour effet d'écraser les valeurs élevées de PIB par habitant.

⁷ En 2005 par exemple, le PIB par habitant de la France est quasiment le double de celui de La Réunion mais son indice de richesse monétaire est plus élevé de seulement 12 %.

Bibliographie :

Goujon M., 2008, "L'indice de développement humain : une évaluation pour La Réunion", Région et Développement n° 27-2008 m.goujon@u-clermont1.fr